

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/2/2021

Dossier complet le :

22/2/2021

N° d'enregistrement :

2021-5235

1. Intitulé du projet

Contrat Natura 2000 sur l'Espace naturel sensible (ENS) des étangs de la Barette, à Corbie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Somme

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric LEONARDI - Directeur général adjoint - Dvt de la personne et des territoires

RCS / SIRET

2 2 8 0 0 0 0 1 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	9 870 m ² feront l'objet d'un déboisement manuel avec essouchage
c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de contrat Natura 2000 porté par le Conseil départemental de la Somme sur les sites :

- Zone de Protection Spéciale (FR2212007) "Etangs et Marais du bassin de la Somme"
- Zone Spéciale de Conservation (FR2200357) "Moyenne vallée de la Somme"

Les travaux, en accord avec les objectifs des Documents d'Objectifs (DOCOB), visent la restauration de milieux humides d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation : des végétations de bas-marais tourbeux neutro-alcalins du 7230-1 ainsi qu'une espèce faunistique d'intérêt communautaire : la cordulie à corps fin (1041).

Pour cela, des travaux de déboisement avec essouchage sont prévus sur une superficie de 9 870 m². Pour répondre au cahier des charges des mesures Natura 2000, les produits de coupe seront broyés et exportés en dehors du site.

Le porteur de projet (CD80), sera accompagné de l'Animateur Natura du site (l'EPTB Somme-Ameva) pour le suivi administratif et technique du projet ainsi que de son assistant technique (le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France).

Ces opérations seront menées en dehors de la période sensible à l'Avifaune pour éviter tout dérangement d'espèces.
(Août - Décembre)

4.2 Objectifs du projet

La dynamique de la végétation et l'abandon de l'utilisation de ces îlots par le passé a conduit à un fort boisement de ces milieux, s'accompagnant parfois d'une acidification superficielle. Les surfaces terrestres sont aujourd'hui occupées principalement par des boisements plus ou moins marécageux, ainsi que des mégaphorbiaies, des magnocariçaies et phragmitaies atterries (*Convolvulion sepium*).

Le contrat vise à restaurer en priorité des végétations de bas-marais tourbeux neutro-alkalins du 7230-1. D'autres habitats de la Directive présents par ailleurs sur le marais pourront également profiter localement de ces travaux, à savoir les tourbières de transition du 7140-1, les herbiers à characées (3140-1), les herbiers aquatiques dystrophes (3160-1) et les mégaphorbiaies mésotrophes (6430-1) ainsi qu'une espèce faunistique d'intérêt communautaire : la cordulie à corps fin (1041).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront lieu durant les périodes les moins sensibles pour l'avifaune. L'utilisation d'huile biodégradable sera imposée à l'entreprise retenue.

9 870 m² feront l'objet d'un déboisement manuel avec essouchage.

Les produits de coupe seront exportés dans un délai de 15 jours à 1 mois maximum en dehors du site.

Les espèces protégées et/ou patrimoniales seront piquetées pour éviter toute destruction.

Le CEN-HdF et l'Ameva se chargeront du suivi des travaux. La DDTM (service instructeur du contrat) sera conviée pour la réception des opérations et la validation du respect des surfaces engagées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Avis de l'Autorité Environnementale pour un projet de défrichement > à 0.5 ha au titre de la reconversion des sols.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Déboisement sur 9 870 m ² avec essouchage	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Marais de la Barette
80800 CORBIE

Parcelles cadastrales : H0057, H0058
et H0196.

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 31 ' 47 " Lat. 49 ° 55 ' 21 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 1 : 220320014 - MÉANDRES ET COURS DE LA SOMME ENTRE BRAY-SUR-SOMME ET CORBIE ZNIEFF de type 2 : 220320034 - HAUTE ET MOYENNE VALLÉE DE LA SOMME ENTRE CROIX-FONSOMMES ET ABBEVILLE
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Il s'agit de la donnée des zones à dominante humides réalisée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Il s'agit d'un inventaire au 1/50 000ème qui ne constitue pas un inventaire réglementaire, mais uniquement un inventaire de connaissance.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI vallée de la Somme (2012) Inondation - Par remontées de nappes naturelles / Inondation - Par ruissellement et coulée de boue Approuvé le 02-08-2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans les sites : FR2212007 : Etangs et marais du bassin de la Somme FR2200357 : Moyenne vallée de la Somme
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet vise l'amélioration de l'état de conservation des habitats et leur restauration
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet vise la restauration d'habitats inscrits dans le FSD et ayant justifié la désignation du site. Un piquetage préalable sera effectué par le CEN Hdf pour relever les espèces protégées et/ou patrimoniales et éviter leur destruction lors de la phase opérationnelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le bruit proviendra des tronçonneuses/débroussailleuses et de l'essoucheuse. Les travaux auront lieu en dehors de la période sensible pour l'avifaune et le site est éloigné des habitations. Les horaires suivants seront respectés par l'entreprise : 8h-17h.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les produits de coupes seront broyés puis exportés en dehors du site. Ils seront valorisés ou bien transportés en déchetterie.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Il s'agit d'un milieu naturel sur lequel on retrouve l'usage de la pêche. Cependant, celui-ci ne sera pas affecté par les travaux. Bien au contraire, une restauration de mare est même prévue dans ce contrat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- L'utilisation d'huile de moteur biodégradable et d'huile de chaîne biodégradable pour les tronçonneuses est obligatoire pour le chantier.
- Les travaux auront lieu en dehors de la période sensible à l'avifaune
- Les espèces protégées et/ou patrimoniales seront piquetées pour éviter toute destruction
- Les espèces exotiques envahissantes feront également l'objet d'une reconnaissance afin d'éviter toute propagation
- Les produits de coupe seront exportés en dehors de la zone pour éviter l'enrichissement
- Un balisage des zones de stockage temporaire et du cheminement sera effectué préalablement pour éviter de créer des ornières et de détruire le sol

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale, car :

Il s'agit de travaux de génie écologique s'inscrivant dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé par le CD80 et l'Etat.

L'objectif du contrat est de conserver et restaurer des végétations tourbeuses caractéristiques des marais tourbeux alcalins.

Ces opérations de restauration s'inscrivent dans une perspective globale de gestion des sites Natura 2000 « Moyenne vallée de la Somme » et "Etangs et Marais du Bassin de la Somme", dont les enjeux et objectifs sont définis dans le Document d'Objectifs validé et approuvé par les services de l'état. Le CEN HdF et l'Ameva réaliseront l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et s'assureront du respect des consignes pendant la phase travaux. La DDTM (service instructeur du contrat) sera conviée aux réunions de réception pour s'assurer du respect des mesures engagées dans le contrat.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
• ...

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ANIENS

le,

↑ 9 FEB. 2021

Signature

pour le président,
le Directeur général adjoint

Frédéric Léonardi

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

